

europa umbria 2007
2013



www.regione.umbria.it



UMBRIA



Programme Opérationnel Régional
Fonds Européen
de Développement Régional

- 1. LA STRUCTURE DU POR**
- 2. LA DOTATION FINANCIÈRE DU POR**
- 3. PRIORITÉS D'INTERVENTION (AXES ET ACTIVITÉS DU POR)**

*Axe I - Innovation et économie de la connaissance
Description des activités*

*Axe II - Environnement et prévention des risques
Description des activités*

*Axe III - Efficience énergétique et développement de sources d'énergie renouvelables
Description des activités*

*Axe IV - Accessibilité et zones urbaines
Description des activités*

*Axe V - Assistance technique
Description des activités*



Programme Opérationnel Régional
Fonds Européen
de Développement Régional





UMBRIA



POR-FESR

Programme Opérationnel Régional
Fonds Européen
de Développement Régional

POR-FESR

Le programme opérationnel régional (POR) 2007-2013 de l'Ombrie est cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et vise l'objectif « compétitivité régionale et emploi » (CRE) du cycle de programmation communautaire 2007-2013.

Le programme opérationnel régional FEDER 2007-2013 se fixe globalement d'accroître la compétitivité du « Système Ombrie » en élevant le potentiel et la capacité d'innovation du système de production, en améliorant la protection et la valorisation des ressources environnementales et culturelles et en promouvant une meilleure cohésion territoriale.

Le programme, financé par des fonds communautaires (FEDER) et nationaux (fonds de roulement au titre de la L. 183/87) prévoit des interventions socioéconomiques visant à renforcer la compétitivité du système régional. Il prend donc en compte l'ensemble des financements (ressources FEDER et cofinancement national correspondant) pour un montant total d'environ 348 millions d'euros.

Il s'encadre dans un projet plus vaste de politique unitaire de développement comprenant :

- *au niveau régional, le pacte pour le développement (seconde phase, relative à la législature 2005-2010), qui définit le cadre des actions à mettre en place pour le développement de la région Ombrie, en utilisant les ressources communautaires et nationales assignées à la région, ainsi que les ressources régionales disponibles ;*
- *au niveau national, le cadre de référence stratégique national (CRSN) 2007-2013, document politique définissant les lignes d'action à développer, sur l'ensemble du territoire italien, par le biais des fonds structurels communautaires (FEDER et FSE), des ressources nationales correspondantes de cofinancement (fonds de roulement au titre de la L. 183/87) et le fonds national pour les aires sous-utilisées (FAS).*





UMBRIA



PORFESR

Programme Opérationnel Régional
Fonds Européen
de Développement Régional



01/ structure

LA STRUCTURE DU POR

L'objectif global du POR comporte cinq objectifs spécifiques, correspondant aux cinq axes prioritaires autour desquels s'articule le programme, et plus précisément :

plusieurs activités.

L'activité représente donc l'unité de base dans la mise en place du POR. Le tableau ci-après reporte, pour chaque axe prioritaire

Axe I	Innovation et économie de la connaissance
Axe II	Environnement et prévention des risques
Axe III	Efficienc e énergétique et développement de sources d'énergie renouvelables
Axe IV	Accessibilité et zones urbaines
Axe V	Assistance technique

Chaque objectif spécifique ou axe s'articule à son tour en un ou plusieurs objectifs opérationnels, réalisés au travers d'une ou

du programme, l'objectif spécifique correspondant, les objectifs opérationnels et les activités s'y rapportant.

AXES PRIORITAIRES		OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIVITÉS
Axe I	Innovation et économie de la connaissance	Promouvoir et consolider les processus d'innovation et de RDT, en vue d'une compétitivité accrue et qualifiée du système de production	Renforcement des capacités régionales en RDT et innovation	Soutien à la recherche industrielle et au développement expérimental intéressant le système de production
				Projets d'entreprise en matière d'investissements innovants
				Soutien à la création de nouvelles entreprises dans des secteurs présentant un niveau élevé d'innovation technologique
				Soutien aux entreprises en matière d'éco-innovation
			Promotion de l'accès aux TIC	Soutien à la diffusion des TIC dans les PME
				Infrastructures et services de la société de l'information (SI)
			Soutien à l'acquisition de compétences et d'outils pour favoriser l'introduction de la RDT et de l'innovation dans les entreprises, notamment les PME	Activités de stimulation et d'accompagnement à l'innovation
				Services financiers aux PME

AXES PRIORITAIRES		OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIVITÉS
Axe II	Environnement et prévention des risques	Protéger, sauvegarder et valoriser l'environnement et ses ressources pour promouvoir le développement durable du système régional	Soutien à l'élaboration de plans et mesures visant à prévenir et gérer les risques naturels et technologiques, à garantir et valoriser la qualité environnementale du territoire, ainsi qu'aux investissements pour la récupération de l'environnement physique	Plans et interventions pour la prévention des risques naturels
				Plans et interventions pour la prévention des risques technologiques et pour la gestion environnementale de secteurs donnés
				Récupération et reconversion de sites dégradés
				Promotion, protection et valorisation des ressources environnementales et culturelles
				Protection, valorisation et promotion du patrimoine environnemental et culturel

AXES PRIORITAIRES		OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIVITÉS
Axe III	Efficience énergétique et développement de sources d'énergie renouvelables	Promouvoir l'efficience énergétique et la production d'énergie à partir de sources renouvelables et propres	Promotion et soutien de la production d'énergie à partir de sources renouvelables	Activités d'animation pour l'introduction de technologies de production d'énergie à partir de sources renouvelables
				Soutien aux activités de recherche pour le développement de technologies et systèmes innovants de production d'énergie à partir de sources renouvelables, ainsi que pour la production industrielle des technologies et systèmes en question
				Soutien à la production d'énergie à partir de sources renouvelables
			Promotion et soutien de l'efficience énergétique	Activités d'animation pour l'introduction de mesures d'économie d'énergie
				Soutien aux activités de recherche et à la réalisation de systèmes ayant une meilleure efficience énergétique
				Soutien à l'introduction de mesures et investissements visant l'efficience énergétique

AXES PRIORITAIRES		OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIVITÉS
Axe IV	Accessibilités et zones urbaines	Promouvoir une plus grande cohésion territoriale et une meilleure qualité urbaine en vue d'accroître la compétitivité et l'attractivité du territoire et des villes	Achèvement des infrastructures secondaires de transport	Infrastructures secondaires de transport
			Valorisation des zones urbaines	Requalification et revivification des zones urbaines
			Promotion de la mobilité durable	Transports publics propres et durables

AXES PRIORITAIRES		OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIVITÉS
Axe V	Assistance technique	Développer une activité d'assistance aux structures technico-administratives régionales, en vue de garantir une amélioration des niveaux d'efficacité du processus de programmation et de mise en place du programme et des initiatives s'y rattachant	Faciliter les processus de mise en place du programme opérationnel et élargir la base de connaissances pour la gestion et l'évaluation des activités du programme et des initiatives s'y rattachant	Assistance technique
				Évaluation
				Suivi permanent
				Contrôle
				Information et publicité
				Études et recherches

Le programme présente 28 activités, correspondant aux interventions qui seront réalisées pendant la période 2007-2013.



UMBRIA



PORFESR

Programme Opérationnel Régional
Fonds Européen
de Développement Régional



02 / ressources

LA DOTATION FINANCIÈRE DU POR

Pour la réalisation des objectifs de développement décrits plus haut, le POR dispose d'une dotation financière de 348 millions d'euros environ, dont 150 millions d'euros de ressources FEDER et 198 millions d'euros de cofinancement national. Ces ressources sont réparties entre les cinq axes du programme, comme le montre le tableau ci-après. Une part considérable de ressources (46% du total) a été assignée à l'axe I - Innovation et économie de la connaissance, dans l'intention d'influer sur les niveaux de

de la vie, en sauvegardant et en valorisant les ressources naturelles et culturelles présentes sur le territoire régional ; l'axe III - Efficience énergétique et développement de sources renouvelables (15% du total), en vue d'améliorer le système énergétique de la région, en promouvant l'efficience énergétique et en développant pleinement les potentialités existantes en matière de production et de consommation d'énergie à partir de sources renouvelables ; l'axe IV - Accessibilité et zones urbaines (21% du total), en vue de renforcer le

Tableau 2 - Dotation financière du POR FEDER 2007-2013

Axes		Poids financier Axes	Apport communautaire FEDER	Apport national	Financement total
		%	a	b	c=(a+b)
I.	Innovation et économie de la connaissance (****)	46	68.988.909	91.144.493	160.133.402
II.	Environnement et prévention des risques	15	22.496.383	29.721.030	52.217.413
III.	Efficience énergétique et développement de sources d'énergie renouvelables	15	22.496.383	29.721.030	52.217.413
IV.	Accessibilité et zones urbaines	21	31.494.937	41.609.442	73.104.379
V.	Assistance technique	3	4.499.278	5.944.207	10.443.485
TOTAL		100	149.975.890	198.140.202	348.116.092

compétitivité du système de production régional en réalisant des circuits vertueux basés sur la mise en place de processus novateurs. Le restant des ressources a été distribué entre : l'axe II - Environnement et prévention des risques (15% du total), en vue d'influer sur l'attractivité du territoire et sur la qualité

système de mobilité régional et l'attractivité du système urbain, notamment pour les centres les plus grands ; et enfin l'axe V - Assistance technique (3% du total), en vue d'améliorer l'efficience du processus de programmation et de mise en place du programme et des initiatives s'y rattachant.

03 / PRIORITÉS

Axe I Innovation et économie de la connaissance

L'axe « Innovation et économie de la connaissance » représente la priorité sur laquelle se concentre principalement la stratégie d'intervention du POR FEDER 2007-2013. Les activités ici prévues se fixent de diffuser la « culture de l'innovation » dans le cadre du système de production régional, de façon à en augmenter la compétitivité à l'échelle nationale et internationale. Cet axe vise donc à surmonter les difficultés à « innover » propres au système de production régional.

Dans ce contexte, une attention particulière est réservée à la création des conditions et des préalables permettant de tirer parti plus efficacement des résultats de la recherche effectuée au niveau académique, ainsi que de mieux utiliser les potentialités du capital humain, d'un bon niveau, présent dans la région.

La promotion des processus d'innovation et de RDT à des fins productives se fait par le biais de : la création et le renforcement des liens entre le système de production et le monde de la recherche ; la création et le renforcement de pôles technologiques et de réseaux entre entreprises ; le soutien aux investissements pour l'éco-innovation et l'introduction de technologies productives à bas impact environnemental : le support à la diffusion de l'utilisation des TIC par les PME ; la création de nouvelles entreprises « innovantes » ; la fourniture de services aux entreprises (animation, consultance, services financiers). Les éléments de base de la stratégie d'intervention prévue pour cet axe sont les objectifs spécifiques et les objectifs opérationnels, en fonction desquels sont ensuite établies les activités de mise en place.

Description des activités

Soutien à la recherche industrielle et au développement expérimental intéressant le système de production

L'activité soutient la réalisation de projets de recherche industrielle à des fins de productivité (études de faisabilité, recherches planifiées ou enquêtes critiques visant à acquérir de nouvelles connaissances pour mettre au point de nouveaux produits, processus et services ou améliorer sensiblement ceux existant déjà), ainsi que la réalisation d'initiatives de développement expérimental et précompétitif (acquisition, association, structuration et utilisation des connaissances et des capacités existantes de nature organisationnelle, scientifique, technologique, commerciale, en vue de produire des plans, projets ou dessins pour des produits, processus et services nouveaux, modifiés ou améliorés) - tout cela devant être développé dans le cadre de partenariats entre groupements d'entreprises et centres de compétence/de production de la connaissance, ou encore à l'intérieur d'entreprises ou de réseaux d'entreprises. Dans ce cadre, il est également prévu de renforcer la dotation en infrastructures (équipements pour la recherche) et en laboratoires, dans le cadre de programmes de recherche conjoints entre entreprises ou entreprises et centres de recherche, ainsi que la création et/ou le développement de pôles technologiques.

Outre les collaborations, réseaux et partenariats (éventuellement public-privé, dans une logique de cluster), la présente activité se propose donc de soutenir les initiatives d'entreprises portant sur des activités de RDT susceptibles de produire des effets durables sur le système de production.

Bénéficiaires: PME, grande entreprise¹, centres de compétence et centres de production de la connaissance

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Appels à projets

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 34.811.608,00

Service compétent : Politiques de soutien aux entreprises

Projets d'investissement innovant

L'activité vise à soutenir les projets des PME pour des investissements innovants, notamment ceux finalisés à l'introduction d'innovations en termes de produit et de processus. Ces projets devront prioritairement inclure les résultats de l'activité de développement expérimental (A1 - Soutien à la recherche industrielle et au développement expérimental intéressant le système de production), favoriser l'agrégation d'entreprises dans une logique de cluster ou de filière et prévoir des plans de réorganisation d'entreprise. Cette activité s'adresse à toutes les PME et a pour objectif la réalisation de projets caractérisés par un degré d'innovation élevé et impliquant une amélioration qualitative des processus productifs et organisationnels ; il est possible de financer aussi la grande entreprise, si elle est en partenariat avec des groupements de PME.

Bénéficiaires : PME et grande entreprise en association avec PME

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Appels à projets

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 45.255.091,00

Service compétent : Politiques de soutien aux entreprises

Axe I - Innovation et économie de la connaissance

Soutien à la création de nouvelles entreprises dans des secteurs à haute innovation technologique

L'activité soutient la création de nouvelles initiatives entrepreneuriales à fort contenu innovant et la création de réseaux d'entreprises et de réseaux entreprises/monde de la recherche ; ainsi leur sera-t-il possible de développer des synergies et des collaborations pour influencer sur les potentialités du territoire ombrien. Les nouvelles initiatives entrepreneuriales se développeront notamment sur la base des spin-off de recherche, spin-off technologiques et start-up.

L'objectif de l'activité est de créer de nouvelles formes d'entrepreneuriat, dans des secteurs à haute technologie, à partir : de l'université, des centres de compétence/de production de la connaissance, des entreprises.

Bénéficiaires : PME

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Appels à projets

Dotations financières de l'activité 2007-2013 (euros) : 17.405.806,00

Service compétent : Politiques de soutien aux entreprises

Soutien aux entreprises en matière d'éco-innovation

L'activité porte sur le soutien aux investissements destinés à l'éco-innovation et à l'adoption d'outils de gestion environnementale, en vue de permettre aux entreprises opérant sur le territoire régional d'introduire des technologies de production à bas impact environnemental, ainsi que des services et processus respectueux de l'environnement et de ses différents éléments : l'air, l'eau, le sol.

Bénéficiaires : PME et grande entreprise en association avec des PME

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Appel public à projets

Dotations financières de l'activité 2007-2013 (euros) : 10.443.484,00

Service compétent : Énergie

Soutien à la diffusion des TIC dans les PME

L'activité soutient l'introduction et l'utilisation des TIC par les PME. L'activité en question sera développée en étroite corrélation avec l'activité b2 - *Infrastructures et services de la société de l'information (SI)*, de façon à soutenir l'adoption des TIC et leur utilisation efficace par les PME (e-commerce, networking, etc.), d'une part, et, de l'autre, à promouvoir l'utilisation par les entreprises des outils de la société de l'information, grâce à la fourniture de services télématiques et d'applications destinées aux PME.

Bénéficiaires : PME

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Appels à projets

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 6.962.323,00

Service compétent : Services innovants aux entreprises et diffusion de l'innovation

Infrastructures et services de la société de l'information (SI)

L'activité soutient le renforcement des infrastructures (bande large, systèmes Wireless, etc.) de la société de l'information (SI) dans les zones d'intérêt économique régional, en vue de favoriser l'accès des PME aux TIC, augmentant ainsi l'efficacité et la compétitivité du système des entreprises. L'architecture de système pour le câblage à bande large se développe dans les zones urbaines périphériques et marginales, en cherchant tout particulièrement à atteindre un nombre important de micro-entreprises et petites entreprises afin que les investissements nécessaires puissent se faire selon une logique de durabilité économique ; ces interventions seront mises en place dans les zones où s'est vérifié de façon marquée un « échec de marché » et selon le « principe de la neutralité technologique », conformément aux normes en matière de concurrence et d'aides et aux normes en matière de communications électroniques. Les interventions relatives aux zones urbaines périphériques et marginales répondront donc au principe de l'« échec de marché » indiqué plus haut. D'une part, la réalisation d'accès au réseau répondra aux besoins des PME ; de l'autre, elle pourra produire des effets positifs quant au rapprochement des usagers et clients potentiels vis-à-vis du système de production régional, et desservir les zones frappées par des phénomènes de marginalisation, où le marché ne garantit pas des services suffisants, ou desservir les zones caractérisées par des difficultés d'accès, même télématique (ce qui est dû au modèle ombrien, principalement formé de petites communes avec une population très dispersée sur le territoire).

Bénéficiaires : Collectivités publiques et leurs formes associées

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Plan Régional

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 13.924.642,00

Service compétent : Valorisation du territoire et protection du paysage, technologie de l'information

Axe I - Innovation et économie de la connaissance

Activité d'encouragement et d'accompagnement à l'innovation

L'activité prévoit le soutien à l'animation et à l'acquisition de services de consultance, d'information, de soutien et d'incitation (médiation technologique) à l'innovation pour des entreprises ou groupes d'entreprises (PME) ; objectif : identifier les besoins d'innovation de celles-ci, grâce à des activités qui, d'une part, favorisent la rencontre entre l'offre et la demande et, de l'autre, permettent d'aider les entreprises dans la mise en œuvre des processus innovants. Ces interventions devront viser à consolider les contacts entre les entreprises et introduire dans l'organisation d'entreprise le travail en réseau.

Bénéficiaires : Région Ombrie et PME

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Appels à projets

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 17.405.806,00

Service compétent : Services innovants aux entreprises et diffusion de l'innovation

Services financiers aux PME

L'activité garantit le soutien financier nécessaire aux projets d'entreprise, dans toutes ses formes. Ce soutien comporte l'activation de fonds pour investissements en capital de risque et de fonds de garantie. Ces services s'adressent aux PME, en s'attachant tout particulièrement aux exigences des entreprises de petites et très petites dimensions, vis-à-vis desquelles il s'impose de promouvoir des actions facilitant l'accès au crédit et au marché des capitaux.

Bénéficiaires : PME

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Appels à projets

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 13.924.642,00

Service compétent : Politiques industrielles et politiques pour le crédit aux entreprises



Programme Opérationnel Régional
Fonds Européen
de Développement Régional

03 / PRIORITÉS

Axe II Environnement et prévention des risques

L'axe « Environnement et prévention des risques » revêt une importance fondamentale dans la structure programmatique du POR FEDER. L'administration régionale considère en effet l'environnement comme un élément clé pour le développement économique de la région. Les interventions prévues ici visent à assurer une gestion responsable des ressources environnementales et culturelles présentes en Ombrie, en améliorant ainsi la qualité et l'attractivité des territoires. L'axe se propose donc de sauvegarder et de valoriser, selon une logique de développement économique durable, les ressources naturelles et culturelles dont la région dispose, en apportant une contribution efficace à la

consolidation du « système Ombrie ».

Les interventions de l'axe portent, d'une part, sur la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques, grâce à la mise en place de systèmes d'évaluation et de suivi permanent, et l'adoption d'outils de gestion environnementale pour des secteurs donnés ; de l'autre, sur la valorisation du patrimoine naturel, environnemental et culturel, par une approche de filière.

Les éléments de base de la stratégie d'intervention prévue pour cet axe sont les objectifs spécifiques et les objectifs opérationnels, en fonction desquels sont ensuite établies les activités de mise en place.

Description des activités

Plans et interventions pour la prévention des risques naturels

L'activité prévoit la réalisation de plans/systèmes de suivi permanent et d'interventions pour la prévention et la gestion des risques naturels (risques sismiques et risques hydrogéologiques), concernant les PAI (plans d'aménagement hydrogéologique), les centres habités instables identifiés par décret de l'État et de la Région, les zones à plus haute vulnérabilité sismique et les plans de protection civile adoptés. Elle promeut en outre l'adoption de techniques et procédures pour garantir la qualité des interventions de protection environnementale (interventions de génie écologique et de bio-ingénierie). L'activité soutient l'élaboration de plans d'urgence pour les zones urbaines caractérisées par une vulnérabilité prononcée (risques sismiques et hydrogéologiques).

Les plans et les interventions pour la prévention des risques naturels devront être conformes aux principes de la législation communautaire concernant la protection civile (prévention, préparation et réponse rapide) et se limiter aux niveaux de risque 3 et 4 des PAI approuvés.

Bénéficiaires : Collectivités publiques et leurs formes associées

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Programme / Appels à projets

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 7.828.321,00

Service compétent : Promotion et coordination des projets communautaires

Plans et interventions pour la prévention des risques technologiques et pour la gestion environnementale de secteurs donnés

L'activité prévoit la réalisation de plans et systèmes de suivi permanent et d'interventions pour la prévention et la gestion des risques liés aux activités de production présentant un impact environnemental potentiel élevé (risques technologiques ou risques de pollution liés au système de production). Ces plans et interventions se conformeront aux dispositions de la Directive Seveso II 96/82/CE et concerneront exclusivement les coûts publics pour la mise en place des plans de protection civile. L'activité prévoit, en outre, des interventions visant à garantir la diffusion d'outils de gestion environnementale du territoire (EMAS et comptabilité environnementale), pour intégrer et compléter, le cas échéant, les activités restantes prévues dans le présent axe, dans l'axe III et dans l'axe IV, et en se raccordant éventuellement à certains outils de gestion environnementale compris dans le cadre de l'activité a4 de l'axe I : *Soutien aux entreprises en matière d'éco-innovation.*

Bénéficiaires : Collectivités publiques et leurs formes associées

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Programme / Appels à projets

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 6.096.322,00

Service compétent : Qualité de l'environnement et gestion des déchets

Axe II - Environnement et prévention des risques

Récupération et reconversion de sites dégradés

L'activité prévoit le soutien aux initiatives pour la récupération de l'environnement physique en matière de reconversion et de requalification des sites et sols publics contaminés ou abandonnés, dans le cadre du plan régional d'assainissement, et des sites industriels à l'abandon, conformément au principe du pollueur-payeur.

Bénéficiaires : Collectivités publiques et leurs formes associées

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Programme régional

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 6.962.322,00

Service compétent : Unité opérationnelle temporaire pour l'inventaire et l'assainissement de sites et zones pollués

Promotion d'interventions environnementales pour la valorisation du réseau des sites Nature 2000

L'activité soutient les interventions sous forme d'infrastructures et d'investissements pour la valorisation économique du réseau des sites Nature 2000 dotés de plans de gestion, ainsi que des zones protégées, en vue de contribuer au développement économique durable et à la diversification des zones rurales. En ce qui concerne la valorisation des biens environnementaux, un soutien pourra être prévu pour des interventions d'amélioration des services d'accueil, de la réceptivité et de l'accessibilité matérielle et immatérielle, sur la base de modèles durables.

Une priorité maximum sera donnée aux zones caractérisées par un haut niveau de fragmentation territoriale. Cette activité concerne des initiatives de valorisation économique, en liaison également avec les interventions prévues par l'activité b2 ci-après (*Protection, valorisation et promotion du patrimoine environnemental et culturel*) et en favorisant l'intégration avec les interventions du plan de développement rural 2007-2013.

Bénéficiaires : Collectivités publiques, leurs formes associées et PME

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Plan régional

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 10.443.486,00

Service compétent : Promotion et valorisation des systèmes écologiques

Protection, valorisation et promotion du patrimoine environnemental et culturel

L'activité promeut le développement du tourisme durable en finançant des initiatives (à développer dans le cadre de projets intégrés et de filières) portant sur la construction et l'organisation du produit touristique et sur l'attractivité des territoires, et visant à protéger et valoriser le patrimoine environnemental, culturel, historique et architectural. En ce qui concerne la valorisation des biens environnementaux, un soutien pourra être prévu pour améliorer les services d'accueil, la réceptivité et l'accessibilité matérielle et immatérielle, sur la base de modèles durables.

Dans la continuité de la démarche de conception intégrée réalisée avec les programmes communautaires 2000-2006, cette activité tend à compléter et à consolider, par des actions visant à valoriser les ressources environnementales et culturelles, les programmes déjà engagés. Ces actions seront réalisées en coordination avec celles prévues par d'autres outils nationaux et régionaux en matière de protection et de valorisation des biens naturels et culturels.

Au travers de la conception intégrée, l'on se propose de stimuler et de soutenir, chez les opérateurs publics et privés, une conception systématique visant à améliorer l'utilisation durable des ressources naturelles et culturelles, en mettant en place, dans le cadre d'une offre synergique de structures et services, une logique d'enrichissement basée sur quatre objectifs :

- augmenter l'intégration fonctionnelle des capacités et ressources locales en mesure d'enrichir l'articulation du produit touristique ;
- stimuler une meilleure adhérence des services d'accueil - et touristiques en général - à la valorisation des ressources collectives ;
- améliorer les interconnexions valorisantes de réseaux et de services entre les différents systèmes territoriaux composant le produit touristique régional ;
- organiser les services de système régionaux propres à assurer, pour le produit en question, une configuration compétitive fondée sur de fortes spécificités et sur la qualité des prestations fournies.

Pour la réalisation des interventions programmées dans le cadre de cette, l'on utilisera l'outil de conception intégrée mis en place conformément à l'art. 5.2 f du Règlement 1080/2006, en vue de développer un tourisme écodurable qui permette la qualification et une augmentation écodurable des flux touristiques.

Bénéficiaires : Collectivités publiques, leurs formes associées et PME

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Plan régional / Appels à projets

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 20.886.962,00

Service compétent : Biens culturels

03 / PRIORITÉS

Axe III Efficience énergétique et développement de sources renouvelables

Les interventions de l'axe visent à promouvoir l'efficience énergétique du système de production régional, en vue d'améliorer la durabilité environnementale des processus productifs et d'assurer une gestion efficiente des ressources énergétiques disponibles, qui permette à la région d'exploiter pleinement son potentiel de production. Cet axe se propose donc de développer, dans le contexte régional, un modèle d'économie et de production d'énergie lié à l'utilisation

de sources énergétiques renouvelables et surtout propres, en constituant des pôles énergétiques, ainsi qu'en soutenant les activités d'animation et de recherche correspondantes.

Les éléments de base de la stratégie d'intervention prévue pour cet axe sont les objectifs spécifiques et les objectifs opérationnels, en fonction desquels sont ensuite établies les activités de mise en place.

Description des activités

Activité d'animation pour l'introduction de technologies de production d'énergie à partir de sources renouvelables

L'activité consiste à réaliser des initiatives de sensibilisation, promotion et information en matière de sources énergétiques renouvelables, ainsi que d'orientation quant aux différentes formes d'incitation prévues pour en promouvoir l'utilisation. L'activité se développera donc au travers d'actions d'information visant à faire connaître aux institutions et au système de production les bénéfices, privés et sociaux, dérivant de la mise en place de processus de production d'énergie à partir de sources renouvelables (énergie photovoltaïque, éolienne, hydroélectrique, géothermique et biomasse « issues de production locale », avec une attention particulière pour les énergies propres), tout en identifiant les technologies de production propres aux exigences spécifiques de la collectivité ou de l'entreprise, et en orientant celles-ci vers les formes d'incitation correspondantes. Cette activité se développera en étroite liaison avec l'activité b1- *Activité d'animation pour l'introduction de mesures d'économie d'énergie*, en vue de promouvoir la mise en place intégrée de processus de production d'énergie à partir de sources renouvelables et de processus d'économie d'énergie.

Bénéficiaires : Collectivités publiques et leurs formes associées

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Plan régional

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 1.740.581,00

Service compétent : Énergie

Soutien à l'activité de recherche pour le développement de systèmes et technologies innovants de production d'énergie à partir de sources renouvelables et pour la production industrielle des systèmes et technologies en question

L'activité soutient le développement de projets de recherche industrielle finalisés à la réalisation de systèmes et de technologies innovants de production d'énergie à partir de sources renouvelables - notamment celles ayant un fort contenu d'innovation et une valeur démonstrative élevée (ex. téléchauffage par biomasse, production d'énergie électrique par dispositif solaire) - et à développer dans le cadre de partenariats entre groupements d'entreprises et centres de recherche/centres de compétence/centres de production de la connaissance, et à l'intérieur d'entreprises ou de réseaux d'entreprises (PME, réseaux de PME, grande entreprise 2, groupements d'entreprises et centres de compétence et de production de la connaissance). L'activité finance également la mise en œuvre, par les PME, des résultats des projets de recherche ci-dessus et la réalisation de cluster entre PME et grandes entreprises en vue de la réalisation concrète des systèmes et des technologies faisant l'objet de la recherche. Dans ce cadre il est en outre prévu de renforcer la dotation en infrastructures et laboratoires dans le cadre de programmes de recherche conjoints entre entreprises ou entreprises et centres de recherche, ainsi que dans le cadre de la création et/ou du développement de pôles d'innovation. Cette activité se développera en étroite liaison avec l'activité b2 - *Soutien aux activités de recherche industrielle et à la réalisation de systèmes à meilleure efficacité énergétique*, en vue de promouvoir la mise en place intégrée de processus de production d'énergie à partir de sources renouvelables et de processus d'économie d'énergie.

Bénéficiaires : PME, grande entreprise³, centres de compétence et centres de production de la connaissance

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Appels à projets

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 8.702.903,00

Service compétent : Énergie

Axe III - Efficience énergétique et développement de sources renouvelables

Soutien à la production d'énergie à partir de sources renouvelables

Dans une optique de diversification de l'approvisionnement énergétique et de réduction de la dépendance vis-à-vis des sources fossiles, l'activité soutient les investissements dans des structures destinées à la production d'énergie issue de sources renouvelables. Peuvent bénéficier de ces interventions les institutions, les entreprises et les cluster entre PME et grandes entreprises qui introduisent des systèmes de production d'énergie à partir de sources renouvelables et alternatives (énergie éolienne, solaire, hydroélectrique, géothermique et biomasse « issues de production locale »), en vue d'activer la production d'énergie pour l'autoconsommation, pour la mise en réseau ou pour le marché - c'est-à-dire les institutions et les entreprises qui souhaitent augmenter la production d'énergie issue de ces sources.

Bénéficiaires : PME et grande entreprise en association avec PME ; Collectivités publiques et leurs formes associées

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Appels à projets

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 17.405.806,00

Service compétent : Énergie

Activité d'animation pour l'introduction de mesures d'économie d'énergie

L'activité consiste en des initiatives de promotion et d'information, destinées aux institutions et au système de production, sur les systèmes favorisant l'efficience énergétique, ainsi que sur les différentes formes d'incitation existant sur le territoire national. Cette activité se développera en étroite liaison avec l'activité a1 - *Activité d'animation pour l'introduction de technologie de production d'énergie à partir de sources renouvelables*, en vue de promouvoir la mise en place intégrée de processus de production d'énergie à partir de sources renouvelables et de processus d'économie d'énergie.

Bénéficiaires : Collectivités publiques et leurs formes associées

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Appels à projets

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 1.740.581,00

Service compétent : Énergie

Soutien aux activités de recherche et à la réalisation de systèmes à meilleure efficacité énergétique

L'activité soutient le développement d'activités démonstratives et de projets de recherche industrielle finalisés à la réalisation de systèmes et technologies d'économie d'énergie devant ensuite être utilisés par le système de production et les institutions, et à développer dans le cadre de partenariats entre groupements d'entreprises et centres de compétence/de production de la connaissance, et à l'intérieur d'entreprises ou de réseaux d'entreprises (PME, réseaux de PME, grande entreprise⁴, groupements d'entreprises et centres de compétence et de production de la connaissance). L'activité finance également la réalisation concrète des systèmes d'économie d'énergie faisant l'objet des études et projets de recherche effectués. Il est en outre prévu de renforcer la dotation en infrastructures et laboratoires dans le cadre de programmes de recherche conjoints entre entreprises ou entreprises et centres de recherche, ainsi que dans le cadre de la création et/ou du développement de pôles d'innovation. Cette activité se développera en étroite liaison avec l'activité a2 - *Soutien aux activités de recherche industrielle pour le développement de systèmes et de technologies innovants de production d'énergie à partir de sources renouvelables, pour produire à l'échelle industrielle les systèmes et technologies en question*, en vue de promouvoir la mise en place intégrée de processus de production d'énergie à partir de sources renouvelables et de processus d'économie d'énergie.

Bénéficiaires : PME, grande entreprise⁵, centres de compétence et centres de production de la connaissance.

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Appels à projets

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 5.221.740,00

Service compétent : Énergie

Soutien à l'introduction de mesures et d'investissements visant l'efficacité énergétique

En vue d'accroître les rendements et l'efficacité du système de production et de l'administration publique, l'activité soutient l'adoption et l'utilisation, par les entreprises et les institutions, de technologie et systèmes visant à rationaliser et à améliorer les niveaux d'économie et de rendement énergétique (technologie à basse consommation et haute efficacité, cogénération, trigénération).

Bénéficiaires : PME et grande entreprise en association avec PME ; collectivités publiques et leurs formes associées

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Appels à projets

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 17.405.802,00

Service compétent : Énergie

03 / PRIORITÉS

Axe IV Accessibilité et zones urbaines

Avec l'axe « Accessibilité et zones urbaines », la Région se propose d'accroître sa cohésion interne, en vue également de se projeter vers l'extérieur. En renforçant la connectivité interne, par le biais d'infrastructures physiques de liaison avec les points névralgiques d'intérêt économique et avec des infrastructures de connexion aux réseaux primaires, l'administration se fixe de rattacher la région aux régions environnantes et au reste de l'Europe.

La stratégie de l'axe vise, d'une part, à renforcer le système de mobilité régional, caractérisé par une accessibilité réduite et

par des carences en matière de dotation infrastructurale, et, de l'autre, à valoriser les zones urbaines de grandes dimensions, considérées comme des éléments d'attractivité du système régional, ainsi qu'à introduire des systèmes de transport durables et écocompatibles de liaison intra-urbaine et extra-urbaine.

Les éléments de base de la stratégie d'intervention prévue pour cet axe sont les objectifs spécifiques et les objectifs opérationnels, en fonction desquels sont ensuite établies les activités de mise en place.

Description des activités

Infrastructures secondaires de transport

L'activité vise le renforcement des infrastructures de transport locale (routières et ferroviaires) qui garantissent la liaison des zones urbaines avec les infrastructures présentant un intérêt économique régional plus marqué, y compris les infrastructures aéroportuaires, dans une perspective de raccordement de la région avec l'extérieur, dans la ligne des objectifs du plan régional des transports. Les outils par le biais desquels cette activité sera mise en place sont le plan intégré de développement urbain (PISU) et la conception intégrée territoriale (*Progettazione integrata territoriale* - PIT).

Bénéficiaires : Collectivités publiques et leurs formes associées

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Programme intégré de développement urbain / Programme intégré territorial

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 17.405.805,00

Service compétent : Infrastructures pour la mobilité

Requalification et revivification des zones urbaines

L'activité vise la revivification et la refunctionalisation des principaux centres urbains, grâce à une offre portant sur : des structures et services de qualité aux citoyens et aux entreprises (services de soutien à la recherche, services de soutien aux entreprises) ; le soutien des services sociaux ; des activités économiques innovantes et caractérisantes des zones urbaines ; des interventions visant la valorisation de l'environnement physique (rénovation des espaces publics, ameublement urbain, préservation et valorisation du patrimoine culturel, historique, architectural). Les interventions seront réalisées selon une logique régionale de programmation intégrée, par le biais du plan intégré de développement urbain (PISU), en liaison également avec d'autres activités prévues par le présent programme et portant donc sur les secteurs de l'innovation, de l'énergie et de l'environnement, en vue de stimuler la création de partenariats public-privé qui puissent mettre en système les spécificités des villes de l'Ombrie.

L'outil par le biais duquel cette activité sera mise en place est le plan intégré de développement urbain (PISU).

Les PISU seront concentrés dans un maximum de 5/6 zones urbaines de grandes dimensions, dont certaines possèdent déjà des outils de requalification urbaine tels que les « contrats de quartier ».

Bénéficiaires : Collectivités publiques, leurs formes associées et PME

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Programme intégré de développement urbain - Appels à projets

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 34.811.608,00

Service compétent : Politique du logement et requalification urbaine

Axe IV - Accessibilité et zones urbaines

Transports publics propres et durables

L'activité est finalisée à l'adoption de systèmes écocompatibles de transport public, en mesure d'influer sur la réduction de la pollution atmosphérique et sonore et sur les consommations énergétiques, notamment les systèmes de transport intelligent et de mobilité alternative. Ces systèmes de transport devront permettre les liaisons à l'intérieur des centres historiques et entre ceux-ci et les autres zones urbaines. Les outils par le biais desquels cette activité sera mise en place sont le plan intégré de développement urbain (PISU) et la conception intégrée.

Bénéficiaires : Collectivités publiques et leurs formes associées

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Programme intégré de développement urbain / Programme intégré territorial

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 20.886.966,00

Service compétent : Infrastructures pour la mobilité



Programme Opérationnel Régional
Fonds Européen
de Développement Régional

03 / PRIORITÉS

Axe V Assistance technique

L'axe « Assistance technique » touche le développement de toutes les actions, pouvant constituer un support pour l'autorité régionale responsable de la gestion du POR FEDER, qui se développent durant tout le cycle de vie du programme en question. Les interventions de l'axe visent donc à fournir à l'autorité de gestion du programme une assistance dans les domaines suivants : mettre le programme en place et le gérer ; effectuer un suivi permanent et une évaluation de son avancement ; vérifier l'utilisation de procédures efficaces de gestion et de contrôle ; garantir, le cas échéant, le développement d'activités d'étude et d'activités de communication et de publicité du programme, conformément

à ce que prévoit le plan de communication. Cet axe met donc à la disposition de l'autorité de gestion les ressources nécessaires pour une mise en place efficace et efficiente du programme, lui permettant ainsi de respecter les délais prévus par la réglementation communautaire en matière d'utilisation des Fonds structurels, tout en garantissant le contrôle, la surveillance et l'évaluation du programme.

Les éléments de base de la stratégie d'intervention prévue pour cet axe sont les objectifs spécifiques et les objectifs opérationnels, en fonction desquels sont ensuite établies les activités de mise en place.

Description des activités

Assistance technique

L'activité vise à assurer l'assistance nécessaire à la préparation et mise en place du programme, ainsi qu'à la mise en place d'interventions (prévues dans le cadre de celui-ci) exigeant des compétences spécifiques (comité de surveillance, secrétariat technique, préparation de documents, activités, commissions d'évaluation, préparation de critères quant aux conditions donnant droit à des primes, construction de grilles d'évaluation, conception intégrée et de filière, etc.). Cette assistance pourra être fournie par des experts qualifiés externes à l'administration. Il sera possible de développer les activités de support en se référant à l'autorité de gestion et aux sujets responsables, aux différents niveaux, de la mise en place des interventions du programme.

Il est également prévu d'acquérir l'équipement (matériel et logiciel) nécessaire au développement des activités d'assistance technique.

Évaluation

L'activité vise la mise en place de l'évaluation ex-ante, y compris l'évaluation environnementale stratégique (EES), et des évaluations du POR, le cas échéant en réalisant des études portant sur des thèmes particulièrement intéressants pour la Région et pour le comité de surveillance. Au travers de cette activité, il est possible de financer (uniquement pour le personnel non titulaire engagé pour des activités d'évaluation du POR) le travail effectué par le noyau d'évaluation institué à l'intérieur de la structure régionale, ainsi que le travail effectué par des personnels externes au noyau en question.

Suivi permanent

L'activité se base sur l'adoption et la mise en œuvre d'un système informatif spécial pour la gestion, la surveillance et le suivi permanent du programme. Ce système permettra de transférer les flux d'informations au système national (MEF-IGRUE) et communautaire (SFC2007). Le système interne pourra être relié, par un protocole de dialogue prévu à cet effet, à un système unique de suivi permanent régional, grâce auquel il sera possible de synthétiser les informations issues des différents systèmes de suivi prévus pour les programmes régionaux tels que définis dans le cadre de la politique régionale communautaire (POR, FSE, PDR) - et ce également avec le support d'experts externes à l'administration régionale. Sont également soutenues les activités de suivi permanent environnemental visant à la réalisation du processus d'évaluation environnementale stratégique (EES).

Contrôle

L'activité se déroule en garantissant l'assistance nécessaire à la réalisation des activités de contrôle, ce également avec le support d'experts externes à l'administration régionale.

Axe V - Assistance technique

Information et publicité

L'activité prévoit la préparation d'actions d'information et de publicité sur les activités promues par le programme, et en garantit la mise en place, comme le prévoit le règlement de mise en place 1828/2006, avec une attention particulière à la divulgation des informations auprès des bénéficiaires potentiels et de la collectivité.

La Région réalise l'activité au travers du plan de communication.

Pour le déroulement de cette activité, il est possible de faire appel à des sujets, externes à la Région, dotés de compétences particulières.

Études et recherches

L'activité vise la réalisation d'études et de recherches pour des activités liées au processus de programmation, de mise en place et d'identification de bonnes pratiques. Elle est en outre finalisée à la préparation d'études de faisabilité, d'analyses et d'études pour la conception intégrée et de filière, et à l'élaboration de plans stratégiques urbains.

Description des activités

Pour le déroulement de cette activité, il sera possible de faire appel à des experts externes et à des sociétés spécialisées. Il est prévu de diffuser les résultats des recherches, de publier les études réalisées et de présenter celles-ci lors de séminaires et de conférences. L'autorité de gestion informe périodiquement le comité de surveillance sur les activités prévues en matière d'études et de recherches.

Pour les activités de l'axe V mentionnées ci-dessus :

Bénéficiaires : Région Ombrie

Procédures administratives techniques pour la réalisation de l'activité : Programme régional

Dotation financière de l'activité 2007-2013 (euros) : 10.443.485,00

Service compétent : Service programmation communautaire

Acronymes

CRE	Compétitivité Régionale et Emploi	PIT	Projet Intégré Territorial
EMAS	Eco-Management and Audit Scheme	PME	Petites et Moyennes Entreprises
FAS	Fonds Aires Sous-utilisées	POR	Programme Opérationnel Régional
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional	PDR	Plan de Développement Rural
FSE	Fonds Social Européen	RDT	Recherche et Développement Technologique
IGRUE	Inspection générale pour les rapports avec l'Union européenne	SI	Société de l'Information
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
PAI	Plan d'Aménagement Hydrogéologique	EES	Évaluation Environnementale Stratégique
PIDU	Plan Intégré de Développement Urbain	CRSN	Cadre de Référence Stratégique National

Note

1 Dans le cadre des subventions à finalité régionale pour la grande entreprise, le soutien des Fonds structurels dans des zones CRE sera accordé selon la sélectivité des investissements correspondants (contenu technologique qualifié et/ou retombées sur la filière productive, se traduisant par une capacité élevée de diffusion des effets innovants sur les systèmes de production locaux). Les aides destinées aux grandes entreprises pour l'activité de recherche industrielle et développement expérimental peuvent être accordées uniquement au travers de mécanismes spécifiques de sélection, visant à en maximiser les effets sur le développement économique local. Il faut faire en sorte que l'investissement exogène constitue un véritable engagement, de la part de l'investisseur, à intégrer son activité au niveau local, en apportant une valeur ajoutée réelle. Quant aux investissements dans l'innovation des processus et de l'organisation dans les services, les grandes entreprises pourront bénéficier d'aides seulement si elles collaborent avec les PME dans l'activité subventionnée.

2 Dans le cadre des subventions à finalité régionale pour la grande entreprise, le soutien des Fonds structurels dans des zones CRE sera accordé selon la sélectivité des investissements correspondants (contenu technologique qualifié et/ou retombées sur la filière productive, se traduisant par une capacité élevée de diffusion des effets innovants sur les systèmes de production locaux). Les aides destinées aux grandes entreprises pour l'activité de recherche industrielle et développement expérimental peuvent être accordées uniquement au travers de mécanismes spécifiques de sélection, visant à en maximiser les effets sur le développement économique local. Il faut faire en sorte que l'investissement exogène constitue un véritable engagement, de la part de l'investisseur, à intégrer son activité au niveau local, en apportant une valeur ajoutée réelle. Quant aux investissements dans l'innovation des processus et de l'organisation dans les services, les grandes entreprises pourront bénéficier d'aides seulement si elles collaborent avec les PME dans l'activité subventionnée.

3 Voir note 2.

4 Voir note 2.

5 Voir note 2.

Les documents sur le POR FEDER 2007-2013 sont disponibles sur le site

www.regione.umbria.it/aree_tematiche/Programmi_comunitari/FESR_programmazione_comunitaria_2007-2013



Regione Umbria

Région Ombrie - *Giunta* régionale
Secteur de la programmation régionale
Service programmation communautaire

www.regione.umbria.it